

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70 e-mail : ffp@ffp.asso.fr Web: www.ffp.asso.fr

COMMISSION TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE CIRCULAIRE DE SECURITE N° 156

Réf.: JMS/08/0990

Date: Le 24 avril 2008

Émetteur: FFP

Objet: Ouvertures intempestives au sol et sous voile principale dues à des déclenchements de VIGIL.

<u>Matériels concernés</u>: Déclencheurs VIGIL fabriqués par la société AAD <u>avant septembre</u> <u>2006</u> (950 appareils concernés, chiffre fourni par AAD).

<u>Texte</u>: La CTP a recensé en France cinq déclenchements au sol au cours des trois dernières années dus à des déclencheurs VIGIL.

Suite au dernier déclenchement, suspectant une possibilité de déclenchement en vol, la CTP a demandé à AAD de bien vouloir se positionner. Lors d'une réunion DGAC/FFP/CTP/AAD, le mercredi 9 avril 2008, le constructeur nous a déclaré:

- avoir recensé dans le monde neuf déclenchements intempestifs dont huit proviennent du même problème. Parmi ces huit cas, deux ont eu lieu sous voilure principale ouverte,
- que dans l'état actuel de la connaissance, ces déclenchements ne peuvent avoir lieu que dans la plage d'activation des appareils (entre le sol et 256 m ou 317 m ou 622 m, suivant le choix du mode).
- avoir identifié l'origine du problème sans pouvoir y remédier vu l'aspect imprévisible de la défaillance et, de ce fait, ne pas pouvoir distinguer les appareils susceptibles d'être défaillants de ceux non susceptibles de l'être,
- avoir implémenté une amélioration du hardware et du software, en production, à partir d'octobre 2006,
- ne pas avoir connaissance de défaillances concernant les appareils fabriqués à partir de octobre 2006,
- ne pas envisager un retrait immédiat du service les appareils produits avant septembre 2006.

<u>Actions</u>: En attente d'une éventuelle mesure émanant de la DGAC, ou d'une action corrective proposée par le constructeur, par principe de précaution, la CTP informe les propriétaires et utilisateurs de dangers potentiels d'ouverture sous voilure principale avec tous les risques d'interférences possibles.

- <u>elle recommande</u>, pour les écoles de parachutisme agréées prêtant ou louant des parachutes à leurs membres ou clients, de retirer les déclencheurs VIGIL fabriqués avant septembre 2006,
- elle recommande, pour les utilisateurs privés, de ne pas utiliser les déclencheurs VIGIL fabriqués avant septembre 2006.



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS Tél: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr Web: www.ffp.asso.fr

<u>Cependant, en cas d'utilisation maintenue, elle recommande de prendre les précautions suivantes:</u>

Au sol:

- Aborder l'avion par l'arrière et ne pas tourner le dos à l'hélice lorsque le moteur tourne,
- Ne pas participer à la mise en route de l'aéronef (mise en place et retrait du groupe de démarrage, etc...),
- Ne pas porter le parachute sur le dos lors de trajets à bicyclette ou sur une motocyclette si le déclencheur est en marche.

Sous voilure principale ouverte:

- En dessous de la hauteur d'activation, piloter en réduisant la vitesse (freiner un peu la voilure principale),
- Être attentif à une éventuelle ouverture intempestive (détonation du sectionneur, conteneur qui «s'amollit»),
- En cas d'ouverture, tenter d'attraper l'extracteur secours avant la sortie du sac de déploiement secours de son conteneur,
- Ne pas effectuer de mise en survitesse à l'atterrissage,
- En cas de déclenchement intempestif et de déploiement de la voilure de secours, se référer à la procédure définie dans la directive technique DT 014 bis du 31 mars 2004 consultable sur le site internet de la FFP: http://www.ffp.asso.fr/IMG/pdf/Directive Technique 14 bis.pdf

Prévenir AAD et la FFP de tout déclenchement intempestif.

Personnel qualifié: Utilisateurs des déclencheurs concernés.

Date d'application: Immédiate.

Diffusion:

- Président F.F.P.
- D.T.N.
- Directeurs Techniques
- AAD
- Plieurs / réparateurs
- États Majors de l'Armée de Terre, Armée de l'Air et de la Marine
- Membres de la C.T.P.
- B.S.A.P
- C.E.V.A.P
- B.S.M.A.T Montauban
- D.T.M.P.L Orléans
- FCSAD
- DGAC Messieurs HOUGET et JOUBERT
- DGA Monsieur PERRIN
- Direction des Sports Monsieur MORLET
- Paramag
- FFP Contacts

POUR AFFICHAGE